

BILAN DE LA SAISON

2023-2024

La fin de la saison se rapprochant, il est temps de nous retourner le bilan des observations et des prélèvements pour les chasses et espèces suivantes :

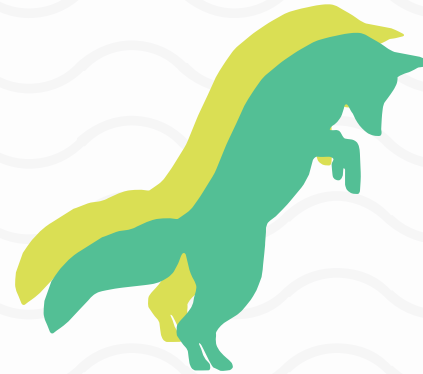
GIBIER D'EAU ET TONNE DE CHASSE

Retour obligatoire des carnets de prélèvement dès le **31 janvier et avant le 31 mars**.



BÉCASSE

Retour obligatoire des carnets de prélèvements dès le **20 février et avant le 30 juin**.

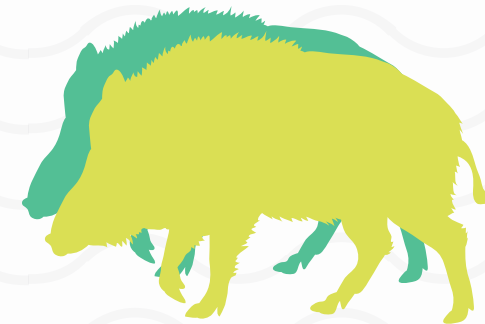


CHEVREUIL, CERF ET ESPÈCES ESOD

Bilan des prélèvements de la période de chasse à retourner par les responsables des territoires de chasse **avant le 10 mars** (fermeture le 28 février).

SANGLIER

Bilan des prélèvements de la période de chasse à retourner par les responsables des territoires de chasse **avant le 10 avril** (fermeture du sanglier le 31 mars).



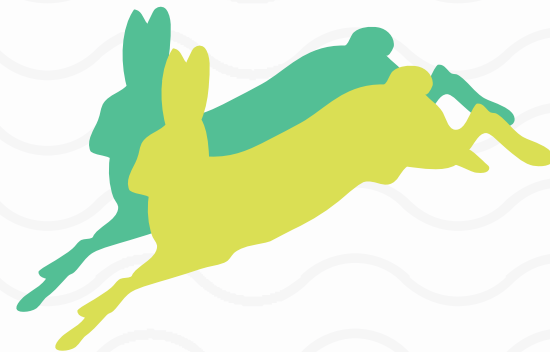
PALOMBE ET COLOMBIN EN PALOMBIÈRE

Pour les retardataires, retour du carnet de prélèvements **au plus vite !**



LIÈVRE

Pour les cantons soumis à PGCA, retour des carnets de prélèvements **dès le 8 janvier et avant le dernier jour de février**.



Ces bilans nous sont indispensables ! Nous vous prions de bien vouloir nous les faire parvenir par courrier ou de nous les amener directement à la Fédération. Il est indispensable de mieux connaître pour gérer, promouvoir, défendre la chasse et constituer les dossiers techniques pour la préparation de la prochaine saison de chasse. Nous vous remercions par avance !



A L'ATTENTION DE NOS RÉSEAUX DES CHASSEURS SPÉCIALISÉS POUR LES ÉTUDES FÉDÉRALES TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES DES MIGRATEURS :

PALOMBE

Pour les retardataires, retour des carnets d'observations **au plus vite**.

GRIVE & MERLE

Retour des carnets d'observations **dès le 10 février et au plus vite**.

BÉCASSINE

Retour des carnets d'observations **dès le 31 janvier et au plus vite**.

BÉCASSE

Retour des carnets d'observations **dès le 20 février et au plus vite**.